



2 sessions
(au choix)

—
VISIOCONFÉRENCE
(DISTANCIEL)

22 juin 2021
(9h30 - 12h)

et

23 juin 2021
(10h - 12h)

—
ATELIER (PRÉSENTIEL)

8 octobre 2021
(9h - 13h)

QU'EST-CE QUE L'URBANISME ?

Module n°3 :
(A)ménager sa commune :
comment mettre en œuvre une
démarche opérationnelle ?

FORMATION ORGANISÉE EN PARTENARIAT

(A)ménager sa commune : comment mettre en œuvre une démarche opérationnelle ?

📅 Date

2 sessions
(au choix)

Visio (distanciel)
22 juin (9h30 - 12h) et
23 juin (10h - 12h)

ou

Atelier (présentiel)
8 octobre (9h - 13h)

📍 Lieu (présentiel)

CAUE de la Gironde
283 rue d'Ornano
33000 Bordeaux

💶 Tarif

50 €
ou
100 € si DIF élus
(avec prise en charge par AMG
du dossier DIF)

🕒 Durée

4h30

🔧 Modalités techniques

un ordinateur équipé a minima
d'un microphone, utiliser
de préférence le moteur de
recherche « Chrome »

📋 Prérequis

aucun

🤝 En partenariat avec

Association des Maires de
Gironde



Attention, chaque formation est limitée à 15 participants. D'autres dates seront proposées en fonction des demandes.

Objectifs de la formation :

- / Comprendre l'importance de la négociation avec les différents acteurs d'un projet
- / Identifier les outils règlementaires et opérationnels appropriés à son projet
- / Connaître les outils pour mobiliser le foncier et les modes de financements de l'urbanisme

Contenu de la formation :

A chaque projet, son contexte, sa méthode, ses acteurs, ses outils...et ses allers-retours. Les élus sont aujourd'hui, et encore plus qu'hier, amenés à composer et à négocier avec les différentes parties prenantes de leur territoire. D'une zone à urbaniser avec un projet de lotissement à un îlot bâti de mauvaise qualité à rénover en plein centre-bourg, cette formation présente 4 démarches pilotées ou accompagnées par des élus. Pour chacune d'elles, seront détaillés les outils règlementaires, fonciers, opérationnels et fiscaux mobilisés.

Public concerné :

Elus

Méthode pédagogique :

Séance de formation avec exposés théoriques, présentation d'exemples de démarches / procédures et échanges avec les participants

Référents pédagogiques du CAUE :

Fanny Boschat, urbaniste-géographe
Claire Garnier, urbaniste - responsable de formation

Référent pédagogique AMG :

Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication, AMG

Programme

Programme détaillé avec horaire des différentes parties en visioconférence

Les équipes du CAUE et de l'AMG seront les intervenants.

SEQUENCE N°1 (9h30-12h)

/ Un projet d'aménagement, une démarche opérationnelle : qu'est-ce que c'est ?

/ 2 études de cas et leurs coulisses urbanistiques :

1. Un nouveau lotissement sur une zone à urbaniser : du document de planification, de la procédure de lotissement aux permis de construire des maisons individuelles

A l'appui de l'exemple du lotissement du Four à Chaux au Taillan Médoc

2. La densification d'un petit îlot en centre-ville : du périmètre de projet global dans le PLU, de la procédure de déclaration de projet à la maîtrise du projet d'aménagement

A l'appui de l'exemple de l'îlot « Avenue de la République » dans le centre-ville de Mios

SÉQUENCE N°2 (10h-12h)

/ 2 études de cas et leurs coulisses urbanistiques :

3. Le renouvellement urbain sur une parcelle avec un bâti vacant : du document de planification, du permis d'aménager à la requalification des espaces et bâtiments publics

A l'appui de l'exemple du projet de construction-réhabilitation de l'ancienne école St Romain à Blaye et aménagements des abords

4. Le financement d'aménagements urbains via la taxe d'aménagement (TA) ou le projet urbain partenarial (PUP)

/ Le CAUE et l'AMG et leurs accompagnements possibles dans ce type de projets

Pour l'atelier du 8 octobre en présentiel, nous adapterons le programme sur une matinée et nous vous proposerons une solution repas pour le déjeuner en fonction du contexte sanitaire.

Inscription auprès de l'AMG

/ Lien à la fiche d'inscription AMG

<https://www.amg33.fr/5648-2/>

/ Tarif et dates limites des inscriptions

- 50 € sans les frais de dossier DIF

Inscription pour le distanciel avant le 15 juin 2021 ou pour le présentiel 1 octobre 2021

- 100 € avec les frais de dossier DIF

Inscription pour le distanciel avant le 26 avril 2021 ou pour le présentiel avant 25 juillet 2021

Un lien et un code vous seront envoyés quelques jours avant la formation à l'adresse mail que vous nous aurez indiqué. Nous indiquerons dans ce mail la procédure à suivre pour vous connecter à la visioconférence. Nous vous demandons de vous connecter 5 minutes avant la formation afin de vérifier les connexions de l'ensemble des participants.

RAPPEL : les formations en visioconférence nécessitent une attention toute particulière, notamment pour les échanges entre participants et la dynamique de groupe. Aussi nous vous remercions par avance de respecter les consignes pour le bon déroulement de la formation.

Le CAUE et l'AMG se réservent le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant.

N° d'agrément 72 33 04465 33

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à contact@cauegironde.com.

Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>